



**Syndicat National FO des Finances Publiques
SECTION DE LA MOSELLE**

Metz, le 15/05/2012

COMPTE-RENDU CAPL du 15/05/12
TABLEAU D'AVANCEMENT CADRE C Finances Publiques

AGENT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE ANNEE 2012

67 agents remplissent les conditions statutaires en Moselle
27 agents sont proposés pour la Moselle dont 3 agents au bénéfice de l'âge (58 ans et plus)
2 agents sont écartés

La date d'effet des promotions est fixée au 01/01/2012
Pour information ces promotions sont soumises à la décision de la CAP Nationale qui se tiendra le 04/07/2012

AGENT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE ANNEE 2012

32 agents remplissent les conditions statutaires en Moselle
12 agents sont proposés pour la Moselle dont 1 agent au bénéfice de l'âge (58ans et plus)
2 agents sont écartés

La date d'effet des promotions est fixée au 01/01/2012
Pour information ces promotions sont soumises à la décision de la CAP Nationale qui se tiendra le 12/06/2012

Pour FO-DGFIP tous les agents dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires doivent être promus.

Rappel : la promotion par tableau d'avancement est liée à la notation (une attribution de -0,02 ou de -0,06 prive l'agent de la promotion)

Au verso la déclaration liminaire faite par FO-DGFIP

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

Echelon

Date de prise de rang

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu